



cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 18 €

INFOS

Rédaction:
Pierre Blazy
pierrotblazy@orange.fr
Josette Limousin
Jandj.limousin@gmail.com



www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 271 octobre 2020

Chers sociétaires,

Nous voilà à nouveau reconduits pour une période de confinement d'un mois au moins, probablement un peu plus. Nos activités, qui n'avaient pas encore entièrement repris, se trouvent quasiment toutes à l'arrêt. Nous avons juste pu finaliser les cours de paléographie 2019-2020, victimes d'un premier report du printemps et effectuer le premier de la nouvelle saison, que déjà il faut nous arrêter. De nombreuses rencontres programmées avaient déjà été différées. Le calendrier de novembre est donc caduc. On peut juste espérer que celui de décembre ne subisse pas le même sort, tout au moins sur sa partie finale, ce qui nous laisserait envisager notre traditionnel « papillotes/chocolat » avec ou sans papillotes et/ou chocolat d'ailleurs, mais rien n'est moins sûr. Seuls peuvent subsister les échanges virtuels qui ne remplacent en rien le contact humain. Soit une année 2020 pratiquement blanche en ce qui concerne nos pratiques communes. Fort heureusement la technologie nous permet de poursuivre à la maison nos recherches. De plus nous avons ces dernières années aux Archives Départementales, fait un stock fort conséquent d'images d'archives dont une grande partie reste à traiter. C'est une bonne chose lorsque l'on connaît les difficultés d'accès récentes à ces lieux et leur désormais fermeture. Bientôt nous étudierons la possibilité de retourner dans nos anciens locaux rénovés et agrandis par les soins de la municipalité de Villargondran, le transfert éventuel pouvant se faire en début d'année prochaine. Et pour ceux qui voudraient mettre à profit leur temps libre en cette nouvelle ère confinée, il suffit de s'adresser à Jo Duc ou André Arnaud qui se feront un plaisir de vous indiquer quelques relevés d'état-civil à finaliser. Bien évidemment notre Assemblée Générale sera, comme bien d'autres, repoussée à l'année prochaine. Je profite de cet édito pour remercier chaleureusement nos rédacteurs alternatifs (qui n'ont rien à voir avec l'électricité tout en étant parfaitement au courant du travail à réaliser), je peux nommer ici Josette Limousin et Pierrot Blazy, qui nous offrent sans faille un bulletin mensuel encore plus utile qu'usuellement en ces temps difficiles. Enfin une pensée pour notre président délégué qui se remet tout doucement d'une passe difficile et également pour tous ceux dont la santé fragile s'ajoute parfois à un isolement contraint mais pourtant salutaire.

A tous, bon courage et bien entendu, portez-vous bien.

Jean-Marc Dufrenoy

Communiqué

La glorieuse incertitude du Covid 19 nous plonge tous dans le flou le plus complet.

Impossible de rien prévoir, et le calendrier de décembre serait, si on le publiait aujourd'hui, on ne peut plus aléatoire.

C'est donc Josette qui aura, dans le prochain numéro, la tâche de vous communiquer le prochain programme.

Le Souverain Sénat de Savoie

Beaucoup en ont entendu parler, nombreux sont ceux qui le citent, mais combien, au bout du compte, le connaissent ?

Le Souverain Sénat de Savoie est, en quelque sorte, un héritage des temps troublés du Moyen Age.

En 1665, la Duchesse et Régente Christine de France, la belle et séduisante fille d'Henri IV, était morte depuis deux ans. Son fils Charles-Emmanuel II régnait sur les destinées de la Savoie et admirait au plus haut point, du haut de ses trente et un ans, son ami, protecteur et allié, le Grand Louis XIV.

La Savoie vivait alors quelques années de sereine prospérité. Chambéry, minuscule triangle fortifié de 600 mètres de côté, voyait se presser dans ses rues étroites une foule de marchands, hommes d'armes et religieux, notaires et avocats.

Finis les temps des invasions et la Savoie, libérée de François 1er et de son occupation, lors du traité de Cateau Cambrésis remplaça le parlement français, fondé par le même François 1er par une Cour souveraine. L'organisation du nouveau Sénat fut brossée à grands traits par l'édit provisionnel du 12 août 1559 et confirmé à Nice le 20 février 1560 par Emmanuel Philibert. Dès qu'il fut en fonction, le premier président, Catherin Pobel s'attela à la rédaction du « Styl et Règlement du Sénat de Savoie » qui fut approuvé par le Duc le 3 avril 1560. Au cours des deux siècles qui suivirent, il ne subit que peu de modifications et la moitié des 400 articles qui le composent nous renseignent sur l'emploi du temps et les devoirs, restés immuables, des magistrats de l'époque.

Les seize magistrats composant les deux chambres n'étaient pas recrutés en fonction de leur naissance ou de leur fortune, comme c'était le cas dans certaines cours européennes, mais suivant leur connaissance des lois et règlements et leur probité.

Ils étaient rémunérés par l'Etat pour rendre la Justice. Mais le rôle du Sénat Souverain était plus large et multiple qu'une simple compétence judiciaire, même si cette compétence était la principale attribution de l'institution.

Compétence judiciaire

Le Sénat de Savoie fut chargé de rendre la justice au nom du Duc de Savoie. Dans un premier temps, il fut essentiellement chargé du rôle de chambre d'appel des décisions du premier degré. Outre ce rôle de Juge de second degré, il fut également juge de cassation, en dernier ressort en matière criminelle, pouvant aller jusqu'à l'application de la peine capitale. Il fournissait une aide juridictionnelle gratuite aux plus miséreux dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien Bureau des pauvres créé à l'origine par Amédée VIII.

Compétence administrative

En matière administrative, il prit part à la réglementation de la sécurité générale, du respect des bonnes mœurs et de la police urbaine.

Compétence ecclésiastique

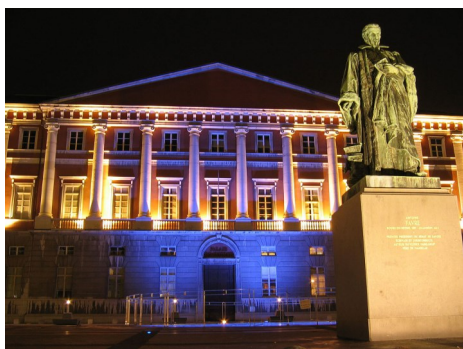
Il assumait un rôle de promulgation de décrets dans le cadre de ses relations avec le Saint-Siège de l'Église catholique romaine, afin de pallier l'ignorance de la hiérarchie ecclésiastique régionale.

Compétence législative

Par le biais de ses décisions prises dans le cadre de ses compétences initiales, très vite le Sénat de Savoie devint, dans les faits, une véritable chambre législative et constituante. La supériorité de ses décisions reconnue par l'ensemble des corps de métiers en rapport avec la justice, à savoir les huissiers, les avocats et les notaires, le Sénat apporta une jurisprudence civile abondante et cohérente, plus basée sur l'équité que l'application pure du droit décidée par les Ducs de Savoie surtout.

Rôle diplomatique

Le Sénat de Savoie peut exercer un rôle de remontrance. Cette institution bénéficie d'une importante confiance auprès du pouvoir central, dont il est un des conseillers les plus écoutés et régulièrement consulté. Vivier de hauts fonctionnaires, les sénateurs remplissent, lorsque les circonstances l'exigent, des missions diplomatiques de tout ordre. Il est appelé à faire des propositions de lois afin d'infléchir la politique menée à Turin devenue au lendemain de l'occupation française du



XVI^e siècle, la nouvelle capitale des États de Savoie au détriment de Chambéry

Cour d'appel

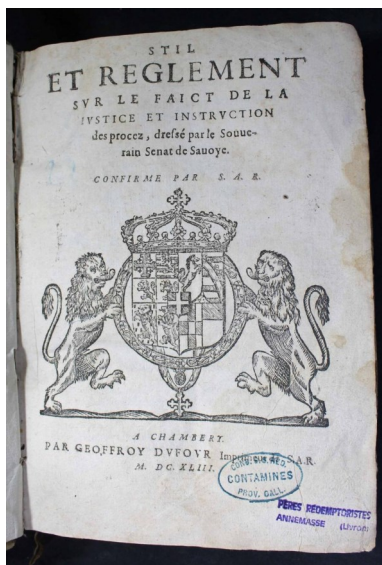
Par les aléas de l'histoire, le Sénat de Savoie est parfois malmené, devenant au besoin défenseur

Le Tribunal de Chambéry

des intérêts locaux lors d'occupations étrangères, puis d'autres fois contesté et même supprimé comme durant les années 1792-1793. Réapparu sous la restauration, l'antique Sénat de Savoie est transformé par l'édit de 1848 en une simple cour d'appel, qui est maintenue par l'État français en 1860, après l'annexion de la Savoie par le traité de Turin, devenant la cour d'appel de Chambéry.

L'Histoire du Souverain Sénat de Savoie pourrait encore couvrir de nombreuses pages.... Au moins l'essentiel en est dit et le fait qu'une institution -ou son héritière- fonctionne encore après bientôt cinq siècles nous conforte dans notre conscience de la pérennité des traditions savoyardes.

L'assemblée des magistrats se réunissait dans le couvent des Dominicains, dans les locaux qui étaient normalement dévolus à Urbain de Miolans, évêque élu de Chambéry. Mais François 1^{er}, ayant étendu à la Savoie le pouvoir qu'il s'était octroyé de nommer lui-même les évêques refusa la création du Diocèse.



Stil et Règlement

Ainsi, les locaux libérés purent-ils héberger le Sénat. Rien ne subsiste de cette construction monumentale qui comprenait une église à deux nefs, un cloître, des salles capitulaires où le Sénat installa ses salles d'audiences, son greffe ses archives et les dépendances nécessaires à l'exercice de la Justice. Il ne reste qu'un seul vestige de ce monument, à savoir le grand portail de pierre sous lequel les magistrats passaient pour entrer en séance à l'extrémité de la rue

du Sénat. Ce portail enjambe aujourd'hui les degrés de la rampe conduisant de la place Maché au Château.

Plonger dans notre Histoire déclenche toujours un brin de nostalgie, mais il est important de savoir ce que nous ont légué nos ancêtres dans tous les domaines.

Beau jeu de mots !

Il était une fois quatre individus qu'on appelait
Tout le Monde, Quelqu'un, Chacun et Personne.

Il y avait un important travail à faire
et on demanda à Tout le Monde de le faire.

Tout le Monde était persuadé que Quelqu'un le ferait.
Chacun pouvait l'avoir fait, mais en réalité Personne ne le fit.
Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de Tout le Monde.

Tout le Monde pensa que Chacun pouvait le faire
Et Personne ne doutait que quelqu'un le ferait.
En fin de compte, Tout le Monde fit des reproches à Chacun
Parce que Personne n'avait fait ce que Chacun aurait pu faire.

Moralité :
Sans vouloir le reprocher à Tout le Monde,
Il serait bon que Chacun fasse ce qu'il, doit sans nourrir l'espoir
Que Quelqu'un le fera à sa place Car l'expérience montre que
Là où on attend Quelqu'un, généralement on ne trouve Personne.

Conclusion :
Afin que Chacun puisse profiter de ce texte,
il est mis à la disposition de Tout le Monde
Pour en faire bénéficier Quelqu'un sans oublier Personne.

Lettre de Mme de Sévigné à sa fille

"Surtout, ma chère enfant, ne venez point à Paris ! Plus personne ne sort de peur de voir ce fléau s'abattre sur nous, il se propage comme un feu de bois sec. Le roi et Mazarin nous confinent tous dans nos appartements.

Monsieur Vatel, qui reçoit ses charges de marée, pourvoie à nos repas qu'il nous fait livrer. Cela m'attriste, je me réjouissais d'aller assister aux prochaines représentations d'une comédie de Monsieur Corneille "Le menteur", dont on dit le plus grand bien. Nous nous ennuyons un peu et je ne peux plus vous narrer les dernières intrigues à la Cour, ni les dernières tenues à la mode. Heureusement, je vois discrètement ma chère amie, Marie-Madeleine de Lafayette, nous nous régalaons avec les Fables de Monsieur de La Fontaine, dont celle, très à propos, « Les animaux malades de la peste » ! « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ».

Je vous envoie deux drôles de masques ; c'est la grand'mode. tout le monde en porte à Versailles. C'est un joli air de propreté, qui empêche de se contaminer, Je vous embrasse, ma bonne, ainsi que Pauline. »

Ces deux textes nous ont été transmis par des adhérents de Maurienne Généalogie qui font preuve de solidarité envers les pauvres rédacteurs mais aussi de beaucoup d'humour.

Merci à eux.

La maudite pandémie de Covid 19 a réussi le tour de force de paralyser la plupart des rouages sociaux de ce pays. L'Assemblée Générale de Maurienne Généalogie, qui devait avoir lieu au printemps, est reportée au printemps 2021. Ainsi en aurons nous deux pour le prix d'une !

Déménageons ?

Ce mois de septembre a vu arriver à Maurienne Généalogie une heureuse nouvelle : les travaux de réhabilitation de l'ancien local de l'Association, sis dans le vieux presbytère et qui avait subi de graves dégâts lors de la chute de la foudre sur l'Eglise en 2018 arrivent à leur fin. Monsieur Rossi, Maire de Villargondran, nous ayant conviés



à une « visite de chantier », nous avons pu juger du travail accompli et de l'heureux résultat. Nous avons le souvenir de locaux vétustes (mais qui avaient le mérite d'exister !), sans sanitaires et un peu exigus. Les nouveaux sont tout le contraire. Clairs, vastes, mais surtout comportant une cave voûtée du plus bel effet, le genre crypte où se verrait bien le

La crypte

culte de quelque secte plus ou moins ésotérique. Le sous sol nous serait, en principe, dévolu, l'étage (de plein pied avec la route) étant destiné à recevoir le musée et la bibliothèque municipale.

Seul bémol : nous avons, en deux ans, pris nos aises dans la salle polyvalente où nulle cohabitation (sinon avec les pêcheurs à la mouche que nous n'avons jamais rencontrés) n'est



Le bureau

venue empiéter sur nos activités. Il semblerait que dans le presbytère, des expositions puissent être organisées dans notre local, ce qui sous tend la mise sous clé systématique de tout notre matériel, qu'il soit technique, informatique ou bien intellectuel comme les dépouillements, car qui dit expo dit public et donc surveillance un peu aléatoire. Une réunion de bureau extraordinaire doit prochainement décider ce que sera notre choix définitif, à la lumière des « pour » et des « contre ».

De toute façon, nous garderons la possibilité d'utiliser la salle polyvalente pour nos conférences et autres réunions traditionnelles (AG, Rois, Papillottes et Chocolats etc,.....).

Vous serez, bien entendu, tenus au courant de la suite des événements et de celle qui sera donnée à ce déménagement.

Affaire à suivre .

Pierre Blazy.

Ah ça ira !

La Révolution Française, outre les transformations sociales, sociologiques ou architecturales qu'elle a initiées, a également changé certaines appellations de communes. Toutes les communes « sainte » ou « saint » se virent affublées de noms qui, le plus souvent, se voulaient en accord avec la philosophie du moment mais ne furent pas toujours très heureux.

Jugez plutôt:

Antichambre	Saint Avre
Arbaretan	Saint Pierre de Belleville
Arc	Saint Jean de Maurienne
Arpingon	Saint Rémy de Maurienne
Bonnevallée	Bonneval
Bourg la Montagne	Villarodin Bourget
Bujon	Saint Martin sur la Chambre
Col d'Aule	Saint Sorlin d'Arves
Colonnes	Saint Pancrace
Cucheron	Saint Alban des Hurtières
Cuines	Saint Etienne de Cuines
Fer	Saint Georges des Hurtières
Fontagneux	Saint Julien de Maurienne
Glandon	Saint Colomban des Villards
Huilles d'Arves	Saint Jean d'Arves
Lacossas	Saint Martin de la Porte
Merlet	Saint Alban des villards
Mont	Sainte Marie de Cuines
Montfort	Saint André
Neufvachette	Saint Martin d'Arc
Pas du Roc	Saint Michel de Maurienne
Rocaille	Saint Léger.

Aujourd'hui, les communes ont retrouvé leur nom traditionnel, que certaines sacrifient d'ailleurs sur l'autel du regroupement et on n'a plus besoin de passer par Lacossas et Pas du Roc pour aller à Neufvachette. Mais il reste d'autres vestiges de la Révolution que d'aucuns n'ont encore réussi, malgré leur courage et leur entêtement, à faire disparaître. Parlez en aux gens du Grand Clocher !

Pierre Blazy.

Passages en Maurienne

Louis IX, futur Saint Louis

Louis IX, futur Saint-Louis, meurt de la peste à Tunis le 25 août 1270. On a recours au procédé suivant : on fait bouillir le corps dans du vin mélangé d'eau de telle sorte que les chairs se détachent des os qui sont la partie la plus précieuse du corps à conserver. Le 11 novembre 1270, l'armée quitte Tunis pour la Sicile, remonte l'Italie et, au début du printemps 1271, passe en Maurienne. Que voilà un curieux pot-au-feu !

Les ossements de Saint Louis étaient placés dans un petit cercueil, porté sur deux barres de fer sur le dos de deux chevaux.

C'est dans cet appareil que notre grand Roi termina son périple terrestre, ce qui démontre bien que pour si haut que l'on monte, il arrive toujours un moment où on redescend au plus bas.

Le grand Montaigne avait une formule qui, bien que plus lapidaire, n'en était pas moins imagée et évocatrice :

« Pour si haut que l'on soit assis, on n'est jamais que sur son cul » !

Pierre Blazy.

Albitte, le plus acharné des conventionnels en Savoie.

Il est des êtres fondamentalement nuisibles, le plus souvent en toute bonne foi, que cette bonne foi soit au service d'une conviction profonde ou d'un intérêt forcené.

Albitte fut de ceux là. Il fut envoyé dans le département du Mont Blanc par la première République pour y appliquer les lois révolutionnaires, et son choix était on ne peut plus judicieux. Il est le moins oublié, celui dont on a le plus parlé et écrit, celui qui a le plus marqué, en somme, son « séjour » en Savoie. Cet enragé et irascible Jacobin fut l'un des plus violents et des plus virulents que la Savoie ait connu.

Antoine Louis Albitte, d'origine normande était né à Dieppe vers 1760. Ses études de droit le conduisirent tout droit à la fonction de Jurisconsulte mais aussi à la politique. Epris de justice et de compassion pour les gens du peuple qu'il essayait d'aider efficacement, il donnait des consultations juridiques à ses compatriotes de modeste condition qui en avaient besoin et qui le sollicitaient. Professant des idées antimonarchiques, il adopta très vite celles préconisées par les organisations révolutionnaires qui se mettaient en place, et entraîna bientôt dans le Comité des Jacobins qui s'était constitué dans sa ville natale. Ensuite, pendant la tragique période de la Terreur, il fut chargé d'exécuter les mesures de Salut Public, tâche à laquelle il s'adonna avec un zèle, une ardeur et une implacable dureté. Il sut montrer une grande énergie pour assurer le ravitaillement de l'Armée des Alpes qui ne fut jamais mieux nourrie que pendant cette période de l'An II, au détriment des habitants autochtones qui protestèrent en vain contre les véritables razzias opérées par le munitionnaire.

Albitte était foncièrement contre les pouvoirs en place, fussent-ils révolutionnaires. Il épura les administrations, révoqua les élus municipaux et les agents des administrations accusés d'accomplir leurs fonctions avec tiédeur, ou suspectés de sympathie avec les amis des Girondins. Il poursuivit avec acharnement les ennemis de la République et les emprisonna, constituant pour cette action des comités de surveillance. Il s'acharna contre les prêtres réfractaires à la Constitution Civile du Clergé.

Les Savoyards auraient pu, certes, souffrir bien davantage encore de cette période de la Terreur, avec d'autres représentants du « Peuple et de Gouvernement Révolutionnaire » comme Paris ou d'autres départements ont pu la subir. Les exactions, les exécutions, les destructions furent relativement limitées. Mais ce ne fut pas par sa volonté. Au contraire, si les funestes projets d'Albitte avaient été appliqués tels qu'il les avait envisagés, c'eût été pour les Savoyards une tragédie encore plus intense et plus sanglante et une époque encore plus malheureuse.

C'est grâce à l'Assemblée départementale de la Savoie présidée par Carrelli de Bassy, qui ne suivit pas Albitte dans ses funestes projets en ne votant pas la publication et la promulgation de ses décrets terroristes mais aussi grâce à la résistance dont fit preuve une grande partie du peuple savoyard.

La tempête révolutionnaire a tout de même soufflé très fort sur la Savoie lorsqu'Albitte présidait aux destinées de ce département du Mont Blanc, envoyé en mission pour y propager les idées révolutionnaires, appliquer les lois républicaines françaises devant remplacer celles du régime sarde des Ducs de Savoie.

Albitte arrive en Savoie en 1793, après avoir laissé sur son passage une trace sanglante bien dans la tradition de la Terreur. Il va donner dans la province toute la mesure de sa nuisance, de par son acharnement anti clérical, accompagné de son alter ego Dubois Crancé, lequel déploya une telle énergie qu'il fut rappelé à Paris à la suite de

ses prestations contre la rébellion de la ville de Lyon et mis aux arrêts. Mais peu de temps après, il fut élargi et retrouva son emploi funeste..

Albitte, quant à lui, fait voter la démolition des fortifications des villes de l'intérieur afin qu'elles ne puissent servir d'appui aux forces contre-révolutionnaires. Dans la foulée, il se rapproche de la Région lyonnaise où il hérite du surnom de « Tigre de l'Ain » avec ses nombreuses actions dirigées tous azimuts. Il sévit en effet aussi bien contre des adversaires de la Révolution que contre des partisans de celle-ci, qu'il trouve trop tièdes, n'hésitant pas à les envoyer à l'échafaud.

Et Albitte arrive en Maurienne. Là, il va donner aussi toute la mesure de sa nuisance. Parce que la Révolution préconise l'égalité en tout, Albitte fait raser bon nombre de demeures bourgeoises qui n'étaient d'ailleurs que la propriété de grosses familles. Les tours seront rasées au niveau du toit, les clochers de églises au niveau des nefs. Les cloches seront descendues pour être fondues, les ornements sacerdotaux dispersés.

A Saint Jean de Maurienne, Albitte accomplit son chef d'œuvre : Le 11 germinal de l'An II (31 mars 1794) il promulgue un décret stipulant que les cloches ayant été fondues pour faire des canons, les clochers sont devenus inutiles et que par souci d'égalité, ils doivent être ramenés à la hauteur des édifices voisins. Pour cela, un appel d'offres est lancé auprès des entrepreneurs du coin pour qu'ils s'attellent à la démolition. Là ! Aucun ne souhaite prendre en charge un tel chantier, l'attachement des mauriennais à la chose religieuse étant bien connu.. Ni promesses ni menaces ne font rien. Albitte se tourne alors vers l'armée et plus particulièrement vers le bataillon de l'Ain, lequel avoue son incompetence en la matière, le danger étant très réel lors de la démolition.

Il faudra aller chercher un Bataillon de la Haute Loire lequel ne sera pas plus doué que les « bidasses » de l'Ain. Ils s'en tireront d'ailleurs tellement mal que les travaux dureront trois fois plus que prévu et surtout que de maladresse en dédains, le toit de Notre Dame sera en partie détruit.

Or donc il aura fallu la bêtise d'un homme (Napoléon disait: « donnez du galon à un imbécile et vous en ferez un Tyran ») pour qu'un joyau architectural soit purement et simplement rayé de la carte.

L'Association « Le Grand Clocher » ne ménage pas ses efforts pour faire en sorte que ce Grand Clocher renaisse et à voir les progrès accomplis, nous avons bon espoir de le voir bientôt élever ses 80 mètres dans le ciel de Saint Jean.

Deuxième vague

Il y avait quelque temps qu'on nous la prédisait. Il en était fortement question, on savait qu'un jour ou l'autre cela arriverait. Pourtant, nombreux sont ceux qui ont pris les mises en garde, les gestes barrière pour d'aimables plaisanteries. On en a entendu dire « Mais alors, plus de bistrot, plus de restos, plus de cinés mais que va-t-on faire » ?

Aujourd'hui, on voit. Pour n'avoir pas voulu accepter un minimum de discipline, la situation est pire que lors du confinement du printemps. Les services d'urgences courent à la saturation et les Chefs de Services Hospitaliers cherchent des lits libres pour caser leurs malades. .

Les Laboratoires d'Analyse connaissent une situation effarante : il n'est pas rare de voir devant leur porte des queues de plusieurs centaines de malades.

Qu'attendons nous pour être raisonnables ?